



COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**SEANCE DU
VENDREDI 04 AVRIL 2025
A 19 HEURES 30**

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

<u>N° d'ordre</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>PRESENT</u>	<u>ABSENT</u>
1	BIHOUÉE	Jacques	Maire	X	
2	GUILLEMIN	Sabine	1 ^{ère} Adjointe	X	
3	ROBIN	Yoann	2 ^{ème} Adjoint	X	
4	MESSAGER	Edwige	3 ^{ème} Adjointe	X	
5	POCARD	Patrick	4 ^{ème} Adjoint	X	
6	MARIVAIN	Sophie	5 ^{ème} Adjointe	X	
7	TRÉBY	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	X (à partir de la délibération N° 02)	
8	LORAND	Henriette	Conseillère Municipale	X	
9	LE BLANC	Maryvonne	Conseillère Municipale déléguée	X	
10	JOLIVET	Yannick	Conseiller Municipal	X	
11	MESMEUR	Anne	Conseillère Municipale		X pouvoir à Jacques BIHOUÉE
12	JÉGO	Guénaëlle	Conseillère Municipale	X	
13	MORVAN	Erwann	Conseiller Municipal	X	
14	DUVAL	Rachel	Conseillère Municipale déléguée	X	
15	BERNABÉ	Michaël	Conseiller Municipal		X pouvoir à Sabine GUILLEMIN
16	LECLAIR	Julien	Conseiller Municipal		X pouvoir à Yoann ROBIN
17	LE MOINE	Cécile	Conseillère Municipale		X pouvoir à Henriette LORAND
18	BRIEND	André	Conseiller Municipal	X	
19	CHÉREL	Alain	Conseiller Municipal	X	
20	CHATEL	Martine	Conseillère Municipale	X	
21	LE GUÉVEL	Annick	Conseillère Municipale	X	
22	CADIO	Isabelle	Conseillère Municipale	X	
23	SINDALI	Barthélémy	Conseiller Municipal	X	

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 AVRIL 2025

N°	OBJET	PIECES JOINTES	RAPPORTEURS (Propositions)
	<p><u>PROPOS LIMINAIRES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u> ➤ <u>Arrêt du procès-verbal de séance du 28.02.2025</u> ➤ <u>Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal</u> 	<p>ci-joint</p> <p>ci-joint</p>	<p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Jacques BIHOUÉE</p>
001	<p><u>MARCHES PUBLICS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Travaux de rénovation de la salle Louis Chérel – site de Les Forges</u> - Résultat de la consultation auprès des Entreprises - Avis de la Commission d'Appel d'Offres - Autorisation de signatures des marchés 	<p>Sera transmis par mail</p>	<p>Yoann ROBIN</p>
002	<p><u>FINANCES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Comptes de gestion du Trésorier Municipal – année 2024</u> - Présentation des comptes de gestion (Lotissement du Haut Clinchard, Lotissement la Forêt, Lotissement le Clos de la vigne, Commune - Vote du Conseil Municipal 		<p>Jacques BIHOUÉE</p>
003	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Comptes administratifs – année 2024</u> - Présentation des comptes administratifs (Lotissement du Haut Clinchard, Lotissement la Forêt, Lotissement le Clos de la vigne, Commune) et des notes brèves et synthétiques (Loi NOTRe du 7/08/2015) - Désignation d'un Président de séance - Arrêts des comptes administratifs 	<p>Transmis aux membres du Conseil Municipal</p>	<p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Président de séance</p>

004	<p>➤ <u>Indemnités des Elus communaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de la réglementation (Loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et la Proximité) - Présentation de l'état annuel des indemnités des Elus – année 2024 (pour information) 	ci-joint	Jacques BIHOUÉE
005	<p>➤ <u>Affectation des résultats année 2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résultats - Décision d'affectation des résultats 	Transmis aux membres du Conseil Municipal	Jacques BIHOUÉE
006	<p>➤ <u>Budgets primitifs – année 2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet de budget primitif du Lotissement du Haut Clinchard et de sa note brève et synthétique - Proposition de vote d'une subvention exceptionnelle pour équilibrer ce budget - Présentation des projets de budgets primitifs des Lotissements la Forêt et le Clos de la vigne et de leurs notes brèves et synthétiques - Votes du Conseil Municipal 	Remis aux membres du Conseil Municipal 12 jours minimum avant la présentation en séance	Jacques BIHOUÉE
007	<p>➤ <u>Budget primitif – année 2025/ Fixation des taux d'imposition communaux année 2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet de budget primitif de la Commune et de sa note brève et synthétique - Présentation de l'état N° 1259 (taux d'imposition communaux) - Présentation de simulation d'évolution de taux communaux - Présentation de l'étude financière en matière de taux d'imposition réalisée par Ploërmel Communauté dans le cadre du pacte financier et fiscal - Présentation de la capacité d'emprunt réalisée par le Conseiller aux Décideurs Locaux 	Remis aux membres du Conseil Municipal 12 jours minimum avant la présentation en séance Documents transmis aux membres du Conseil Municipal	Jacques BIHOUÉE

	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du prévisionnel de trésorerie année 2025 - Votes du Conseil Municipal 		
008	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Référentiel M57 – Fongibilité des crédits</u> - Rappel de la réglementation - Vote du Conseil Municipal pour l'année 2025 		Jacques BIHOUEE
009	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Régie photocopies</u> - Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 des délégations de pouvoirs consenties au Maire (rubrique N° 7) - Fixation des tarifs de ventes de photocopies 		Jacques BIHOUEE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Questions diverses</u> 		Jacques BIHOUEE
	<p><u>DROIT D'EXPRESSION DES ELUS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions orales 		

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 04 AVRIL 2025

N°	OBJET	PIECES JOINTES	RAPPORTEURS (Propositions)
010	<p><u>AFFAIRES GENERALES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Travaux d'aménagement de rues Charles de Janzé, de la Forêt, de la Cité et des Hauts Fourneaux – site des Forges</u> - Présentation du plan général d'avant-projet - Présentation des estimations financières de travaux - Demande de validation de l'avant-projet - Validation du plan de financement prévisionnel - Demande de subvention au titre des amendes de police 	Plans ci-joints	Jacques BIHOUEE Et Patrick POCARD

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé de désigner Monsieur Patrick POCARD comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal nomme :

- Monsieur Patrick POCARD en qualité de secrétaire de séance.

ARRET DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

Le Président de séance propose au Conseil Municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du 28 février 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est arrêté et signé par Madame Isabelle CADIO qui était secrétaire de séance et Mr Le Maire.

André BRIEND : (remarque hors procès-verbal) : créance éteinte de TEOM : Alors que la Commune n'a pas la compétence pour fixer les tarifs, elle doit se prononcer sur l'extinction de la créance.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire présente au Conseil Municipal les décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire. Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

**LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

► Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite de 25 000 euros HT (N° 4)

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 09/2025	28/02/2025	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de services pour l'inspection télévisuelle des réseaux existants dans le cadre des travaux d'aménagement des Rues Charles de Janzé, de la Cité, de la Forêt et du Haut fourneau .</p> <p><u>Titulaire</u> : Société A3 à Montauban de Bretagne (35)</p> <p><u>Montant</u> : 3 150 € HT</p>
N° 10/2025	04/03/2025	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché pour la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie – rue de Trénédo (site de Lanouée) pour répondre à l'exigence de la Commission de sécurité chargée des ERP et notamment le complexe sportif pour assurer la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><u>Titulaire</u> : SAUR FRANCE</p> <p><u>Montant</u> : 4 549,76 € HT</p>

- **D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (N° 09)**

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 08/2025	21/02/2025	<p><u>Intitulé</u> : Acceptation d'un don</p> <p><u>Donateurs</u> : Mr et Mme QUILLERE Marcel</p> <p><u>Montant</u> : 700 €</p>

- **D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire**

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 07/2025	21/02/2025	<p><u>Intitulé</u> : non préemption du bien soumis à droit de préemption urbain</p> <p><u>Bien</u> : section ZD – 175 situés 4 impasse des châtaigniers</p> <p><u>Surface</u> : 833 m²</p>

Le Maire : Le don est issu d'une cession de matériels divers dans le local communal précédemment loué à la société ARéussi. Ce local a été vidé de son contenu et va accueillir les containers à déchets pour une distribution par Ploërmel Communauté courant mai 2025.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-01 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE LOUIS CHEREL – SITE DES FORGES

- Résultat de la consultation auprès des entreprises
- Avis de la Commission d'Appel d'Offres
- Autorisation de signatures des marchés

Rapporteur : Yoann ROBIN

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yoann ROBIN, 2^{ème} Adjoint au Maire chargé des bâtiments, qui présente le dossier.

Il présente le résultat de la consultation auprès des entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation de la salle Louis Chérel qui se présente comme suit :

N° DE LOTS	DESIGNATION DES LOTS (Hors variantes)	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DU MARCHE	MONTANTS HT
01	DESAMIANTAGE	DBS – Tréfléan (56)	11 340,00
02	GROS ŒUVRE-RACCORDEMENTS- ENDUITS	AGIR CONSTRUCTIONS – Augan (56)	183 000,00
03	CHARPENTE ET BARDAGE BOIS	Aucune offre – relance appel d'offres	
04	COUVERTURE - ETANCHEITE	Aucune offre – relance appel d'offres	
05	MENUISERIE ALUMINIUM – PORTES METALLIQUES- SERRURERIE	GOUEDARD – Crédin (56)	52 085,77
06	MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT	GOUEDARD – Crédin (56)	66 127,91
07	CLOISONS SECHES – ISOLATION	SUD BRETAGNE PLAFONDS ET CLOISONS – St Avé (56)	147 735,72
08	CHAPES – CARRELAGE – SOLS SOUPLES - FAIENCE	LEFEVRE FACADES – Nantes (44)	43 678,06
09	PEINTURE – NETTOYAGE	LEFEVRE FACADES – Nantes (44)	19 557,09
10	PLAFONDS SUSPENDUS	COYAC – Vannes (56)	7 634,56
11	CHAUFFAGE – RAFFRAICHISSEMENT – PLOMBERIE - VENTILATION	ALC THERMIQUE – Crac'h (56)	154 675,91
12	ELECTRICITE	EA2I – Pontivy (56)	102 800,00
13	AUDIOVISUEL	ISA – Vezin le Coquet (35)	24 994,00
14	ELEVATEUR PMR	ERMES – Vitré (35)	15 468,60
	TOTAL GENERAL		829 097,62

Il est précisé que les lots 03 et 04 ont fait l'objet d'une nouvelle consultation auprès des entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres et l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	22
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	22
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	22
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés publics relatifs à ces travaux tel que présentés,
- **AUTORISE** le Maire à signes les avenants éventuels à ces marchés dans la limite de 5 % du montant HT

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire : La Commission d'Appel d'Offres a validé les propositions le 19 mars 2025.

Un nouvel appel d'offre a été lancé pour les deux lots infructueux. La remise des plis est fixée au 22 avril 2025.

Une réunion de préparation de chantier est fixée au lundi 28 avril 2025 à 10 heures.

Les offres des entreprises qui ont répondu sont inférieures à environ à 100 000 euros HT au total par rapport à l'estimation du Cabinet Bléher.

Arrivée de Mr Jean-Pierre TRÉBY à 19 h 54

**OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-02 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL –
LOTISSEMENT DU HAUT CLINCHARD – ANNEE 2024**

➤ Présentation du compte de gestion

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire présente le compte de gestion du Lotissement Communal « le Haut Clinchard » au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSEPTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé (extrait des résultats ci-après), pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056038

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC PONTIVY

ETABLISSEMENT : LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35804 - LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG					
Investissement	51 455,35		-29,08		51 426,27
Fonctionnement	-50 053,33		-147,90		-50 200,33
Sous-Total	1 402,02		-176,08		1 225,94
TOTAL II	1 402,02		-176,08		1 225,94
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 402,02		-176,08		1 225,94

Résultats budgétaires de l'exercice

35904 - LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	152 730,74	152 333,72	305 064,46
Titres de recette émis (b)	101 275,39	101 304,47	202 579,86
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	101 275,39	101 304,47	202 579,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	152 730,74	152 333,72	305 064,46
Mandats émis (f)	101 304,47	101 451,47	202 755,94
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	101 304,47	101 451,47	202 755,94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	79,08	147,00	176,08

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire : Il reste 3 lots à commercialiser. Il reste beaucoup de stocks et le prix de revient est supérieur au prix de vente des lots.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-03 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL – LOTISSEMENT LA FORET – ANNEE 2024

- Présentation du compte de gestion

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire présente le compte de gestion du Lotissement Communal « la Forêt » au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé (extraits des résultats ci-après), pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° COUQUE DU POSTE COMPTABLE : 056038

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC FONCTIV

ETABLISSEMENT : LOT LA FORET LANGUEE
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

35803 - LOT LA FORET LANGUEE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	180 564,10	209 371,75	389 935,85
Titres de recette émis (b)	90 282,05	81 231,66	171 513,71
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	90 282,05	81 231,66	171 513,71
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	180 564,10	209 371,75	389 935,85
Mandats émis (f)	69 514,66	90 282,05	159 796,71
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	69 514,66	90 282,05	159 796,71
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	20 767,39		20 767,39
(h - d) Déficit		9 050,39	9 050,39

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35803 - LOT LA FOREST LANGOUE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOT LA FOREST LANGOUE					
Investissement	-93 282,95		20 767,39		-69 514,66
Fonctionnement	119 044,70		-9 050,39		110 934,31
Sous-Total	28 802,65		11 717,00		40 519,65
TOTAL II	28 802,65		11 717,00		40 519,65
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	28 802,65		11 717,00		40 519,65

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire = Un lot fera l'objet de la signature d'un compromis de vente fin avril 2025 (1^{ère} tranche).
Deux lots feront l'objet de la signature de compromis de vente fin avril 2025 (2^{ème} tranche)

**OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-04 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL –
LOTISSEMENT LE CLOS DE LA VIGNE – ANNEE 2024**

➤ Présentation du compte de gestion

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Le Maire présente le compte de gestion du Lotissement Communal « Le Clos de la Vigne » au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSEPTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11815 - LOT CLOS LA VIGNE FORGES LANOU

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOT CLOS LA VIGNE FORGES LANOU					
Investissement	227 435,44		-62 000,00		165 435,44
Fonctionnement	-49 402,99		24 271,12		-25 131,87
Sous-Total	177 986,45		-37 728,88		140 257,57
TOTAL II	177 986,45		-37 728,88		140 257,57
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	177 986,45		-37 728,88		140 257,57



Résultats budgétaires de l'exercice

33005 - LOT CAS SA VOIE FORGES LANOU

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	543 800,56	407 445,37	951 245,93
Titres de recette émis (b)	265 365,12	685 346,50	950 711,62
Réductions de titres (c)		327 365,12	327 365,12
Recettes nettes (d = b - c)	265 365,12	357 981,38	623 346,50
DEPENSES			
Engagements budgétaires totales (e)	543 800,56	407 445,37	951 245,93
Annulé émis (f)	654 730,24	333 926,26	988 656,50
Annulations de mandats (g)	327 365,12		327 365,12
Dépenses nettes (h = e - f + g)	327 365,12	333 926,26	661 291,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		24 055,12	
(h - d) Déficit	62 000,00		37 900,00

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire = 1 lot va faire l'objet d'un compromis de vente le 11 avril 2025.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-05 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL – COMMUNE – ANNEE 2024

➤ Présentation du compte de gestion

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire présente le compte de gestion de la Commune au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé (extraits ci-après), pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35800 - FORGES DE LANGUEE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-36 035,21		484 682,64		448 647,43
Fonctionnement	1 436 796,00	1 236 796,00	728 825,50		928 825,50
TOTAL I	1 400 760,79	1 236 796,00	1 213 508,14		1 377 472,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
35803-LOT LA FORGE LANGUEE					
Investissement	-90 282,05		20 767,30		-69 514,66
Fonctionnement	119 084,70		-9 050,39		110 034,31
Sous-Total	28 802,65		11 717,00		40 519,65
35804-LOT RES DU HAUT CLINCHARD FORG					
Investissement	51 655,35		-29,08		51 626,27
Fonctionnement	-50 053,23		-147,00		-50 200,33
Sous-Total	1 402,02		-176,08		1 225,94
35805-LOT CLOS LA VIGNE FORGES LANGOU					
Investissement	227 435,44		-62 000,00		165 435,44
Fonctionnement	-49 448,99		24 071,12		-25 377,87
Sous-Total	177 986,45		-37 928,88		140 057,57
TOTAL II	208 191,12		-26 387,96		181 803,16
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 608 951,91	1 236 796,00	1 187 120,18		1 559 276,09

Résultats budgétaires de l'exercice

35000 - FORGES DE LANOUËE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 914 999,67	2 314 649,05	5 229 648,72
Titres de recette émis (b)	1 642 058,85	2 229 059,38	3 871 118,24
Réductions de titres (c)		4 521,12	4 521,12
Recettes nettes (d = b - c)	1 642 058,85	2 224 538,26	3 866 597,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 914 999,67	2 314 649,05	5 229 648,72
Mandats émis (f)	1 157 376,22	1 509 095,19	2 666 471,41
Annulations de mandats (g)		13 382,43	13 382,43
Dépenses nettes (h = f - g)	1 157 376,22	1 495 712,76	2 653 088,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	484 682,64	728 825,50	1 213 508,14
(h - d) Déficit			

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-06 – COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT DU HAUT CLINCHARD – ANNEE 2024

- Présentation du compte administratif et de la note brève et synthétique (Loi NOTRe du 7 août 2015)
- Désignation de la Présidence de séance dans le cadre du vote du compte administratif

Rapporteurs : Jacques BIHOUÉE et Sabine GUILLEMIN.

Exposé

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 pour l'entité Lotissement Communal du Haut Clinchard.

Il présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte administratif et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jacques BIHOUÉE, Maire qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 50 053,33 €	
Opérations de l'exercice	101 451,47 €	101 304,47 €
TOTAUX	151 504,80 €	101 304,47 €
Résultat définitif	- 50 200,33 €	

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 51 455,35 €
Opérations de l'exercice	101 304,47 €	101 275,39 €
TOTAUX	101 304,47 €	152 730,74 €
Résultat définitif		+ 51 426,27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mr Jacques BIHOUEE, Maire qui quitte la séance (conformément à l'article L 2121-14 du CGCT) élit Mme Sabine GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe au Maire et Maire déléguée, en qualité de Présidente de séance avant le vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif ainsi que la note brève et synthétique et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 50 200,33 € et un excédent d'investissement de 51 426,27 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-07 – COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT LA FORET – ANNEE 2024

- Présentation du compte administratif et de la note brève et synthétique (Loi NOTRe du 7 août 2015)
- Désignation de la Présidence de séance dans le cadre du vote du compte administratif

Rapporteurs : Jacques BIHOUÉE et Sabine GUILLEMIN.

Exposé

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 pour l'entité Lotissement Communal la Forêt.

Il présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte administratif et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jacques BIHOUÉE, Maire qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 119 084,70 €
Opérations de l'exercice	90 282,05 €	81 231,66 €
TOTAUX	90 282,05 €	200 316,36 €
Résultat définitif		+ 110 034,31 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 90 282,05 €	
Opérations de l'exercice	69 514,66 €	90 282,05 €
TOTAUX	159 796,71 €	90 282,05 €
Résultat définitif	- 69 514,66 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mr Jacques BIHOUEE, Maire qui quitte la séance (conformément à l'article L 2121-14 du CGCT) élit Mme Sabine GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe au Maire et Maire déléguée, en qualité de Présidente de séance avant le vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSENCES	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif ainsi que la note brève et synthétique et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 110 034,31 € et un déficit d'investissement de 69 514,66 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-08 – COMPTE ADMINISTRATIF – LOTISSEMENT LE CLOS DE LA VIGNE – ANNEE 2024

- Présentation du compte administratif et de la note brève et synthétique (Loi NOTRe du 7 août 2015)
- Désignation de la Présidence de séance dans le cadre du vote du compte administratif

Rapporteurs : Jacques BIHOUEE et Sabine GUILLEMIN.

Exposé

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 pour l'entité Lotissement Communal le Clos de la Vigne.

Il présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte administratif et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jacques BIHOUEE, Maire qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 49 448,99 €	
Opérations de l'exercice	333 920,26 €	357 991,38 €
TOTAUX	383 369,25 €	357 991,38 €
Résultat définitif	- 25 377,87 €	

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 227 435,44 €
Opérations de l'exercice	327 365,12 €	265 365,12 €
TOTAUX	327 365,12 €	492 800,56 €
Résultat définitif		+ 165 435,44 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mr Jacques BIHOUEE, Maire qui quitte la séance (conformément à l'article L 2121-14 du CGCT) élit Mme Sabine GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe au Maire et Maire déléguée, en qualité de Présidente de séance avant le vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif ainsi que la note brève et synthétique et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 25 377,87 € et un excédent d'investissement de 165 435,44 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-09 – COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE – ANNEE 2024

- Présentation du compte administratif et de la note brève et synthétique (Loi NOTRe du 7 août 2015)
- Désignation de la Présidence de séance dans le cadre du vote du compte administratif

Rapporteurs : Jacques BIHOUÉE et Sabine GUILLEMIN.

Exposé

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 pour l'entité Commune.

Il présente la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte administratif et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jacques BIHOUÉE, Maire qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		+ 200 000 €
Opérations de l'exercice	1 495 712,76 €	2 224 538,26 €
TOTAUX	1 495 712,76 €	2 424 538,26 €
Résultat définitif		+ 928 825,50 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	- 36 035,21 €	
Opérations de l'exercice	1 157 376,22 €	1 642 058,86 €
Restes à réaliser	1 112 742 €	166 442,92 €
TOTAUX	2 306 153,43 €	1 808 501,78 €
Résultat définitif	- 497 651,65 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mr Jacques BIHOUEE, Maire qui quitte la séance (conformément à l'article L 2121-14 du CGCT) élit Mme Sabine GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe au Maire et Maire déléguée, en qualité de Présidente de séance avant le vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif ainsi que la note brève et synthétique et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 928 825,50 € et un déficit d'investissement de 497 651,65 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-10 – INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUX

- Rappel de la réglementation (Loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et la Proximité)
- Présentation de l'état annuel des indemnités des Elus – année 2024 (pour information)

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire fait savoir que le nouvel article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux Communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'Elu local en leur sein et au sein de tout syndicat (indemnités de fonctions et remboursement de frais d'hébergement, de déplacement, de garde etc...). Ce document doit être communiqué aux Conseillers Municipaux avant l'examen du budget de la Commune soit avant le 15 avril.

Il présente l'état annuel des indemnités brutes perçues en 2024 par les Elus Communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-11 – AFFECTATION DES RESULTATS – ANNEE 2024

- Présentation des résultats
- Décision d'affectation des résultats
-

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire présente les résultats et la proposition d'affectation des résultats.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice 2024,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

001 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2024	928 825,50 €
Restes à réaliser – dépenses	1 112 742,00 €
Restes à réaliser – recettes	166 442,92 €
Besoin de financement de la section d'investissement si le solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette ≤ 0	- 497 651,65 €
1068 Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/ 1068)	497 651,65 €
002 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	431 173,85 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de la proposition d'affectation du résultat,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition d'affectation des résultats du Maire.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-12 – BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT DU HAUT CLINCHARD – ANNEE 2025

- Présentation du projet de budget primitif année 2025 et de sa note de synthèse brève et synthétique
- Proposition de vote d'une subvention exceptionnelle pour équilibrer ce budget annexe

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire présente la nouvelle réglementation liée à l'adoption obligatoire de la M57 pour toutes les Communes depuis le 1^{er} janvier 2024 à savoir :

- L'envoi du projet de budget aux Elus, 12 jours au moins avant la réunion d'examen du budget en Conseil Municipal. L'envoi a été réalisé le 21 mars 2025 par remise aux Conseillers Municipaux à leur domicile pour faciliter la lecture des documents.

Il présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2025 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Il fait lecture des propositions de budget primitif 2025 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie les 26 février 2025 et 13 mars 2025.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	151 509,80 €	151 509,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	152 730,74 €	152 730,74 €

Et de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 200,33 € afin d'équilibrer ledit budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le vote de la subvention exceptionnelle proposée,
- **ADOpte** le budget primitif 2025 et la note de synthèse brève et synthétique du Lotissement communal du Haut Clinchard tel que proposé, par chapitre conformément au tableau ci-dessous pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL LE HAUT CLINCHARD PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	50 200,33
65	Autres charges de gestion courante	5,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 304,47
FONCTIONNEMENT	TOTAL DEPENSES	151 509,80
RECETTES		
75	Autres produits divers courants	5,00
75	Subvention exceptionnelle	50 200,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 304,47
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES	151 509,80

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Avance de la Commune	51 426,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 304,47
INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES	152 730,74
RECETTES		
001	Résultat d'investissement reporté	51 426,27
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	101 304,47
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES	152 730,74

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-13 – BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT LA FORET – ANNEE 2025

- Présentation du projet de budget primitif année 2025 et de sa note de synthèse brève et synthétique

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire présente la nouvelle réglementation liée à l'adoption obligatoire de la M57 pour toutes les Communes depuis le 1^{er} janvier 2024 à savoir :

- L'envoi du projet de budget aux Elus, 12 jours au moins avant la réunion d'examen du budget en Conseil Municipal. L'envoi a été réalisé le 21 mars 2025 par remise aux Conseillers Municipaux à leur domicile pour faciliter la lecture des documents.

Il présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2025 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Il fait lecture des propositions de budget primitif 2025 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie les 26 février 2025 et 13 mars 2025.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	179 553,97 €	179 553,97 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	139 029,32 €	139 029,32 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 et la note de synthèse brève et synthétique du Lotissement communal la Forêt tel que proposé, par chapitre conformément au tableau ci-dessous pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL LA FORET PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
65	Autres charges de gestion courante	110 039,31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 514,66
FONCTIONNEMENT	TOTAL DEPENSES	179 553,97
RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	110 034,31
75	Autres produits divers courants	5,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 514,66
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES	179 553,97

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001	Résultat d'investissement reporté	69 514,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 514,66
INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES	139 029,32
RECETTES		
16	Avance de la Commune	69 514,66
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	69 514,66
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES	139 029,32

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-14 – BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT LE CLOS DE LA VIGNE – ANNEE 2025

- Présentation du projet de budget primitif année 2025 et de sa note de synthèse brève et synthétique

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire présente la nouvelle réglementation liée à l'adoption obligatoire de la M57 pour toutes les Communes depuis le 1^{er} janvier 2024 à savoir :

- L'envoi du projet de budget aux Elus, 12 jours au moins avant la réunion d'examen du budget en Conseil Municipal. L'envoi a été réalisé le 21 mars 2025 par remise aux Conseillers Municipaux à leur domicile pour faciliter la lecture des documents.

Il présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2025 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Il fait lecture des propositions de budget primitif 2025 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie les 26 février 2025 et 13 mars 2025.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	397 748,51 €	397 748,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	492 800,56 €	492 800,56 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 et la note de synthèse brève et synthétique du Lotissement communal le Clos de la Vigne tel que proposé, par chapitre conformément au tableau ci-dessous pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL LE CLOS DE LA VIGNE PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
001	Résultat de fonctionnement reporté	25 377,87
011	Travaux	45 000,52
65	Autres charges de gestion courante	5,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 365,12
FONCTIONNEMENT	TOTAL DEPENSES	397 748,51
RECETTES		
75	Autres produits divers courants	5,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	397 743,51
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES	397 748,51

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Avance de la Commune	95 057,05
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	397 743,51
INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES	492 800,56
RECETTES		
001	Résultat d'investissement reporté	165 435,44
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	327 365,12
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES	492 800,56

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-15 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX ANNEE 2025

- Présentation de l'état N° 1259
- Présentation de simulation d'évolution de taux communaux
- Présentation de l'étude financière en matière de taux d'imposition réalisée par Ploërmel Communauté dans le cadre du pacte financier et fiscal
- Présentation de la capacité d'emprunt réalisée par le Conseiller aux Décideurs Locaux
- Présentation du prévisionnel de trésorerie – année 2025

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2025.

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'année 2025.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau votée depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il rappelle la délibération N° 24-05/04-04 du 05 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal avait fixé les taux fixés d'imposition communaux à :

TAXES MENAGES	2024
Taxe d'habitation	12,40 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	28,01 %
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	35,21 %

Il présente ensuite :

- une simulation d'évolution de taux communaux à 1 % et 1,5 %.
- une étude financière en matière de taux d'imposition réalisée par Ploërmel Communauté dans le cadre du pacte financier et fiscal. Il en ressort que la Commune de Forges de Lanouée est loin de la moyenne pratiquée sur le territoire (environ 35 %) avec ses 28.01 %. Il rappelle qu'il faut être vigilant sur ce pacte financier et fiscal qui pourrait impacter la Commune dans un avenir proche s'il fallait augmenter fortement les taux.

- la capacité d'emprunt réalisée par le Conseiller aux Décideurs Locaux
- le prévisionnel de trésorerie pour l'année 2025 au vu des projets d'investissements prévus dans le projet de budget primitif 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la Loi N° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Au regard du projet de budget primitif 2025 qui est présenté au Conseil Municipal à la présente séance,

Après examen de l'évolution des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2025,

Vu la simulation présentée pour une évolution des taux communaux pour 2025 et son impact financier,

Vu l'étude financière en matière de taux d'imposition réalisée par Ploërmel Communauté dans le cadre du pacte financier et fiscal,

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur une augmentation des taux communaux pour 2025.

Un vote à bulletin secret est formulé. Avis favorable.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	14
CONTRE	09

Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation des taux à 1 % ou 1,5 %.

Procède à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	05
NULS	01
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	15 (pour 1.5 %) 02 (pour 1 %)
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'augmentation des taux communaux d'imposition pour 2025 à 1,5 % conformément au tableau ci-dessous :

TAXES MENAGES	2025
Taxe d'habitation	12,59 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	28,43 %
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	35,74 %

- **CHARGE** le Maire ou son Représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire = Présentation du graphique établi par le Cabinet Schmidt dans le cadre du pacte fiscal et financier: la Commune de Forges de Lanouée est en décalage par rapport aux autres Communes composant Ploërmel Communauté.

Taxe de Forges de Lanouée en 2024 = 28 %, le taux de taxe le plus élevé est à 42 %. La moyenne est située à 35 %.

Une vidéo du CNFPT est visionnée sur le pacte fiscal et financier.

Le Maire = souligne qu'il va falloir être vigilant à ce sujet.

Il présente un tableau rédigé par le Conseiller aux décideurs locaux sur la capacité d'endettement (4 millions d'euros d'emprunts nouveaux).

A la Commission Finances, 4 Elus étaient favorables pour une augmentation des taux et 3 contre.

Il rappelle que la Commune est en décalage au niveau des taux d'impositions communales par rapport aux autres Communes (différence de 25 %) et qu'il ne veut pas que dans le cadre du pacte fiscal et financier, on passe à + 10 % à chaque fois. On ne sait pas ce que demain sera. Il ajoute qu'au début du mandat municipal, il n'y a pas eu assez de vigilance pour voir ce qui se passait chez les voisins et que dans le cadre du pacte fiscal et financier de Ploërmel Communauté, il pourrait y avoir un rattrapage important.

André Briend se prononce contre car la feuille d'impôt a augmenté d'environ 20 % sur 2 ans pendant la période 2022-2024. Il faut tenir compte de la réalité des citoyens de tous les jours. Si on augmente la taxe foncière, la TEOM augmente aussi. Le citoyen regarde le dernier chiffre inscrit en bas de sa feuille d'impôts. Les bases augmentent, les taux également ainsi que les taxes agricoles.

Alain Chérel : on n'est pas obligé d'augmenter les taux de façon uniforme.

Le Maire : mieux vaut augmenter de 1,5 % pour toutes les taxes pour la lisibilité et la compréhension.

Erwann Morvan : les autres Communes augmentent aussi donc on n'arrive pas à rattraper. Il ose espérer que l'EPCI ne va pas augmenter 10 % deux années de suite.

André Briend : le pacte fiscal et financier servira à aider les Communes en difficultés.

Le Maire : Ce ne sera pas abordé. Je viens d'apprendre par Isabelle (secrétaire générale) qu'une réunion va être programmée le 12 mai 2025 pour présenter les outils du pacte financier et fiscal en bureau communautaire. Passage en Conférence des Maires le 2 juin 2025. Présentation de scénarii en bureau communautaire le 16 juin 2025 et passage en Conférence des Maires le 22 septembre 2025. Réflexion engagée sur l'organisation possible d'un séminaire avec les Elus pour qu'ils puissent s'exprimer sur le sujet avant la séance plénière.

Yoann Robin : On a eu la même discussion en 2024. Si on n'augmente pas progressivement, il faudra taper dur ensuite. Mieux vaut faire au fur et à mesure mais on ne rattrape pas les autres Communes.

Alain Chérel : Fiscalement, on est attractif pour construire.

Le Maire : non, ça ne marche pas.

Maryvonne Le Blanc : il faudrait augmenter pour ne pas être trop en décalé. Le tableau a été montré en réunion publique et la population s'attend à une augmentation des taux.

Le Maire : On est globalement en retrait sur les 3 taxes à Forges de Lanouée. Il propose une augmentation sur les 3 taxes, on ne va pas faire de différence.

Le Maire : présente le tableau prévisionnel de mouvements de trésorerie pour 2025.

Sophie Marivain : Illuminations, vidéos : on ne les retrouve pas dans ce tableau.

Le Maire : la location de nacelles coûte cher, on passe du temps à les installer et les enlever. Il faudra réfléchir sur le sujet. Pour l'éclairage public, c'est pareil.

Edwige Messager : ça va être vite vu. Le devis pour l'achat des illuminations doit être retourné avant fin avril 2025 sinon on supporte l'augmentation à partir de mai 2025.

Le Maire : pour les travaux de rénovation de la salle Louis Chérel, il y aura également des hausses de prix qui sont répercutés dans les marchés.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-16 – BUDGET PRIMITIF – COMMUNE – ANNEE 2025

➤ **Présentation du projet de budget primitif année 2025 et de sa note de synthèse brève et synthétique**

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire présente la nouvelle réglementation liée à l'adoption obligatoire de la M57 pour toutes les Communes depuis le 1^{er} janvier 2024 à savoir :

- L'envoi du projet de budget aux Elus, 12 jours au moins avant la réunion d'examen du budget en Conseil Municipal. L'envoi a été réalisé le 21 mars 2025 par remise aux Conseillers Municipaux à leur domicile pour faciliter la lecture des documents.

Il présente la note de synthèse brève et synthétique rédigée en retraçant les orientations budgétaires 2025 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Il fait lecture des propositions de budget primitif 2025 par chapitre établies par la Commission Communale finances réunie les 26 février 2025 et 13 mars 2025.

Le Maire propose d'apporter quelques modifications aux propositions compte-tenu de la réception de nouvelles données financières à savoir :

Fonctionnement	Articles	Crédits budgétaires
<u>Dépenses</u>	615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics	Proposé = 17 000 € 2 ^{ème} proposition = 32 945 € (17 000 + 15 945) A Voter = + 10 595 € (peintures vestiaires) + 5 350 € (entretien pompe à chaleur)
	615228 Entretien et réparations sur autres bâtiments	Proposé = 8 000 € 2 ^{ème} proposition = 10 230 € (8 000 + 2 230) A Voter = + 2 230 € (peintures salle socioculturelle)
	023 Virement à la section d'investissement	Proposé = 853 400 € 2 ^{ème} proposition = 933 442 € (853 400 + 80 042) A Voter = + 80 042 €
TOTAL		A Voter 2 ^{ème} proposition = + 98 217 €
<u>Recettes</u>	73111 Fiscalité directe locale	Proposé = 730 000 € 2 ^{ème} proposition suite à réception état 1259 et augmentation de 1,5 % = 761 042 € (720 689 + 40 353 coefficient correcteur) A Voter = + 31 042 €
	73114 Ifer	Proposé = 100 000 € 2 ^{ème} proposition = 109 955 € A Voter = + 9 955 €
	74111 Dgf	Proposé = 270 000 € 2 ^{ème} proposition = 283 122 € A voter = + 13 122 €

	741121 DSR des Communes	Proposé = 240 000 € 2 ^{ème} proposition = 279 113 € A Voter = + 39 113 €
	741127 DNP des Communes	Proposé = 30 000 € 2 ^{ème} proposition = 25 100 € A Voter = - 4 900 €
	74833 Etat compensation exonérations taxe foncière	Proposé = 35 000 € 2 ^{ème} proposition = 44 885 € A Voter = + 9 885 €
TOTAL		2 ^{ème} proposition = + 98 217 €

Investissement	Opérations – articles	Crédits budgétaires
<u>Dépenses</u>	Chapitre 231 – Immobilisations corporelles en cours (opération N° 112 – programme de travaux sur ponts)	Proposé = 5 000 € 2 ^{ème} proposition = 85 042 € (5 000 + 80 042) A Voter = + 80 042 €
	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – terrain (opération OPFI – écriture d'ordre)	Proposé = 0 2 ^{ème} proposition = 16 545 € A Voter = 16 545 €
TOTAL		2 ^{ème} proposition = + 96 587 €
<u>Recettes</u>	Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement (OPFI)	Proposé = 853 400 € 2 ^{ème} proposition = 933 442 € (853 400 + 80 042) A Voter = + 80 042 €
	Chapitre 13 – Autres subventions (opération OPFI – écriture d'ordre)	Proposé = 0 2 ^{ème} proposition = 16 545 € A Voter = + 16 545 €

TOTAL	2^{ème} proposition = + 96 587 €
--------------	---

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 483 619 € + 98 217 €	2 483 619 € + 98 217 €
	2 581 836 €	2 581 836 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000 831 € + 96 587 €	5 000 831 € + 96 587 €
	5 097 418 €	5 097 418 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation du dossier,

Vu l'Instruction budgétaire M57,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 soumis au vote par chapitre pour les deux sections répond aux besoins de la Collectivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSENCES	06
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 et la note de synthèse brève et synthétique de la Commune tel que proposé, par chapitre conformément au tableau ci-dessous pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

BUDGET GENERAL PRIMITIF DE LA COMMUNE PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	533 400 € + 18 175 soit 551 575 €
012	Charges de Personnel et frais assimilés	687 700 €
014	Atténuation de produits	1 000 €
65	Autres charges de gestion courante	356 984,58 €
66	Charges financières	38 700 €
67	Charges spécifiques	300 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 745 €
023	Virement à la section de fonctionnement	853 400 € + 80 042 soit 933 442 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 389,42 €
FONCTIONNEMENT	TOTAL DEPENSES	2 483 619 € + 98 217 € <hr style="width: 100%;"/> 2 581 836 €
002	Résultat reporté	431 173,85 €
013	Atténuation de charges	11 000,15
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	65 000 €
73	Impôts et taxes	300 000 € + 40 997 soit 340 997 €
731	Fiscalité locale	830 000 €
74	Dotations et participations	599 100 € 57 220 soit 656 320 €
75	Autres produits de gestion courante	247 045 €
77	Produits spécifiques	300 €
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES	2 483 619 € + 98 217 € <hr style="width: 100%;"/> 2 581 836 €

BUDGET GENERAL PRIMITIF DE LA COMMUNE PAR CHAPITRE D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES OPERATIONS	RAR 2024	PROPOSITIONS 2025	TOTAL BP 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
20	Licences logiciels mairie (006)		31 000 €	31 000 €
	Plu (035)	2 100 €	10 000 €	12 100 €
	Cabine téléconsultations médicales (046)		7 000 €	7 000 €
	Ilôt urbain cœur de bourg Site de Lanouée (048)	18 480 €		18 480 €
	Panneaux photovoltaïques- Etudes (122)		6 000 €	6 000 €
	Aménagement de rues site des Forges (110)	18 324 €	4 300 €	22 624 €
	Vidéos/communication (045)		1 500 €	1 500 €
	Etudes lotissement les Grées Amières (111)		35 000 €	35 000 €
21	Pont du Sécouët (037)	40 000 €	10 000 €	50 000 €
	Matériel informatique mairie (006)		7 000 €	7 000 €
	Matériel de bureau et mobilier (006)	1 200 €	300 €	1 500 €
	Ateliers matériels et véhicules (020)	25 800 €	19 000 €	44 800 €
	Installations techniques salle socio-culturelle (117)		38 000 €	38 000 €
	Adduction de gaz de Guer à Josselin (120)		20 000 €	20 000 €
	Mise aux normes buts basket/hand (115)	17 864 €	9 436 €	27 300 €
	Rénovation toilettes publiques site de Lanouée(123)		10 000 €	10 000 €
	Changement de portes salle des Lilas (116)		11 000 €	11 000 €

	Panneaux photovoltaïques (travaux) (122)		532 500 €	532 500 €
21	Illuminations (013)		3 000 €	3 000 €
	Achat poteaux d'incendie (049)		5 500 €	5 500 €
	Frais de notaire suite achat de terrain(119)	505 €	1 000 €	1 505 €
	Achat immeuble (109)		110 000 €	110 000 €
	Achat de terrains (108)		100 000 €	100 000 €
	Achat d'équipements extérieurs (014)	3 000 €	31 000 €	34 000 €
	Achat équipement salle Schilliger et médiathèque (022)	2 800 €	7 800 €	10 600 €
	Travaux sur réseau éclairage public (121)		12 610 €	12 610 €
	Achat de panneaux de signalisations (011)		2 000 €	2 000 €
23	Programme de voirie (031)	600 €	134 400 €	135 000 €
	Aménagement carrefour du Quétel (114)	12 375 €		12 375 €
	Travaux de rénovation de la mairie (006)	30 000 €	350 €	30 350 €
	Rénovation du clocher de l'église site de Lanouée (003)	753 000 €	10 000 €	763 000 €
	Travaux peinture/ravalement salle socio-culturelle et salle des sports (117)	13 550 €	26 950 €	40 500 €
	Rénovation salle Louis Chérel (026)	146 500 €	1 393 972 €	1 540 472 €
	Travaux église Site des Forges (041)	19 544 €	10 456 €	30 000 €
	Etudes et travaux maison Guillo (036)	7 100 €	572 900 €	580 000 €
	Travaux aménagement de rues site des Forges (110)		357 376 €	357 376 €
	Local chasse (118)		60 000 €	60 000 €
	Programme de travaux sur ponts (112)		5 000 € + 80 042 €	5 000 € + 80 042 €

	Réserve (RES)		50 000 €	50 000 €
16	Emprunts et cautions (OPFI)		141 000 €	141 000 €
27	Créances sur autres Communes (avance lotissement) (OPFI)		69 515 €	69 515 €
041	Opérations d'ordre - Intégration de frais réalisation documents d'urbanisme (OPFI)		31 224 €	31 224 €
	Ecritures intégration à l'inventaire suite achats Consorts Moisan/Chérel et Martin		+16 545 €	+16 545 €
INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES		3 888 089 €	5 000 831 €
			+ 96 587 €	+ 96 587 €
		1 112 742 €	3 984 676 €	5 097 418 €
RECETTES				
001	Excédent d'investissement reporté (OPFI)		448 647,43 €	448 647,43 €
13 (subventions)	Programme voirie (031)		24 350 €	24 350 €
	Travaux rénovation mairie (006)	66 116 €	26 724 €	92 840 €
	Travaux rénovation clocher église site de Lanouée (003)	100 326,92 €	383 100,08 €	483 427 €
	Travaux rénovation salle Louis Chérel (026)		204 945 €	204 945 €
	Etude ilôt urbain cœur de bourg site de Lanouée (048)		10 010 €	10 010 €
	Mise aux normes buts basket/hand (115)		5 870 €	5 870 €
	Travaux ouvertures MAM site de Lanouée (002)		5 710 €	5 710 €
	Participation SDEM éclairage public (121)		6 420 €	6 420 €
16 (emprunts)	Travaux salle Louis Chérel (026)		530 466,50 €	530 466,50 €
	Travaux maison Guillo (036)		580 000 €	580 000 €

	Panneaux photovoltaïques (122)		450 000 €	450 000 €
	Achat immeuble (109)		110 000 €	110 000 €
	Achat de terrains (108)		100 000 €	100 000 €
165 (cautions)	Remboursement de cautions (OPFI)		5 000 €	5 000 €
10	FCTVA (OPFI)		400 000 €	400 000 €
	Taxe d'aménagement (OPFI)		5 000 €	5 000 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (OPFI)		497 651,65 €	497 651,65 €
27	Remboursement Avances aux Lotissements (OPFI)		146 480 €	146 480 €
021	Virement de la section de fonctionnement (OPFI)		853 400 € + 80 042 €	853 400 € + 80 042 €
040	Opérations d'ordre – amortissements (OPFI)		9 389,42 €	9 389,42 €
041	Intégration de frais réalisation documents d'urbanisme (OPFI)		31 224 €	31 224 €
	Ecritures intégration à l'inventaire suite achats Consorts Moisan/Chérel et Martin		16 545 €	16 545 €
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES		4 834 388,08 € + 96 587 €	5 000 831,00 € + 96 587 €
		166 442,92 €	<u>4 930 975,08 €</u>	<u>5 097 418,00 €</u>

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-17 – REFERENTIEL M57 – FONGIBILITE DES CREDITS

➤ Rappel de la réglementation

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire fait savoir que l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal doit désormais voter chaque année cette possibilité lors du vote du budget ou lors du vote d'une décision modificative. La mention du taux de fongibilité des crédits sera portée sur la maquette budgétaire dans la page informations générales du budget, modalités de vote du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-18 – FIXATION DU TARIF DES PHOTOCOPIES

- Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 sur les délégations de pouvoirs consenties au Maire (rubrique N° 7)
- Fixation des tarifs de ventes de photocopies

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs consenties au Maire et notamment la possibilité de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (N° 7)

Il demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de photocopies faites aux particuliers ou aux Associations tout en respectant l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSECTIONS	02
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs de photocopies faites aux particuliers ou aux Associations comme suit :

PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC		
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS *	AUTRES DOCUMENTS
A 4 simple	0.18 €	0.30 €
A 4 recto-verso	0.36 €	0.50 €
A 3 simple	0.36 €	0.60 €
A 3 recto-verso	0.72 €	1 €
Associations communales	100 premières gratuites, au-delà, fournir le papier	100 premières gratuites, au-delà, fournir le papier

PHOTOCOPIES COULEUR		
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS *	AUTRES DOCUMENTS
A 4 simple	1 €	1 €
A 4 recto-verso	2 €	2 €
A 3 simple	2 €	2 €
A 3 recto-verso	4 €	4 €
Associations communales	100 premières gratuites, au-delà, fournir le papier	100 premières gratuites, au-delà, fournir le papier

* **Définition des documents administratifs** (article L 300-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration) :

(dossiers, rapports, études, compte rendus, procès-verbaux, statistiques, directives, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, correspondances, avis, prévisions, codes sources et décisions).

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Le Maire : indique qu'il faut délibérer pour régulariser la situation. Le sujet n'a pas été évoqué en Commission finances mais peut l'être si les Elus le souhaitent.

Sophie Marivain : les affiches et les flyers des Associations sont -ils concernés alors qu'ils servent à la promotion de la Commune ?

Le Maire : non, cela concerne uniquement les photocopies.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-04.04-19 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE RUES CHARLES DE JANZE, DE LA FORET, DE LA CITE ET DES HAUTS FOURNEAUX – SITE DES FORGES

- Présentation du plan général d'avant-projet
- Présentation des estimations financières de travaux
- Demande de validation de l'avant-projet
- Validation du plan de financement prévisionnel
- Demande de subvention au titre des amendes de police

Rapporteurs : Jacques BIHOUÉE et Patrick POCARD

Exposé

Monsieur Le Maire et Mr Patrick POCARD, 4^{ème} Adjoint au Maire chargé de la voirie présentent au Conseil Municipal le plan général d'avant-projet et les estimations financières (tranche ferme et optionnelle) dressés par le cabinet de maîtrise d'œuvre Nicolas et Associés pour les travaux d'aménagement des rues Charles de Janzé, de la Forêt, de la Cité et des Hauts Fourneaux sur le site des Forges.

Ils demandent au Conseil Municipal de valider l'avant-projet afin de pouvoir lancer la consultation auprès des entreprises et solliciter une subvention au titre des amendes de police.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSENCES	01
SUFFRAGES EXPRIMES	22
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	22
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de valider l'avant-projet tel que présenté
- **DECIDE** de réaliser la tranche ferme.
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-après
- **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police.

PLAN DE FINANCEMENT – HT

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	14 750 €		
Etudes complémentaires (géomètre, passage caméra, frais appel offres)	5 170 €	Fonds propres	219 780 €
Travaux (ferme) :	199 860 €		
TOTAUX	219 780 €	TOTAL	219 780 €

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2025

Yoann Robin : ça reste un estimatif pour pouvoir lancer l'appel d'offres.

Isabelle Cadio: quels aménagementS sont prévus ?

Patrick Pocard : répond avec le plan présenté (trottoirs inclinés, parking, espaces verts, passages piétons..)

Mme Edwige MESSAGER quitte la séance à 23 h 20.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Pass commerce et artisanat** : Remise d'un chèque par Ploërmel Communauté à Mr Joseph ZERATH.

2. **PLU : Le Maire** : dernier jour de l'enquête publique le 5 avril 2025. Il reste environ une dizaine de personnes à venir. Il appartient désormais aux Elus de travailler sur les demandes de Mr Macé et Mme Thomassin pour essayer d'y répondre favorablement mais c'est le Préfet qui décidera. D'autres personnes sont venues mais c'est compliqué car leurs parcelles sont situées en zone agricole (c'était constructible avant la révision du PLU).

ça ne dépend pas du Maire qui est là pour défendre le dossier. Les Elus sont également ambassadeurs. Des réunions de quartiers ont eu lieu, des réunions publiques et certains s'étonnent encore du sujet de la révision du PLU.

André Briend : La loi ZAN limite l'artificialisation des sols mais elle est trop « parisienne ». Le Maire explique le déroulé administratif du traitement du dossier du PLU après l'enquête publique.

3. Ilot cœur de bourg – site de Lanouée : réunion le 23 avril 2025 à 20 heures à la salle socio-culturelle avec l'organisation de tables rondes. Le Maire demande aux Elus d'en faire la promotion.

Sophie Marivain : y a-t-il des flyers prévus dans le bourg ?

Le Maire : on va remplacer les affiches du PLU par les affiches de cette réunion publique sur les pancartes et communiquer aux entrées des bâtiments publics, des commerces, sur internet et facebook.

4. Cérémonie du 8 mai

5. Camion : a été livré au service technique.

6. Dépôts sauvages : des affiches ont été apposées.

7. Rénovation de la mairie : pénalités de retard qui posent problème.

8. Dossier Mattlé : ouvert

9. Eoliennes à Bréhan : Venue de Mr et Mme Lévêque et les Représentants d'associations sur le sujet éolien qui vont faire appel de l'accord du Préfet pour les éoliennes de Bréhan et demandent si la Commune de Forges de Lanouée donne son soutien. Le Maire a répondu par la négative car le Conseil Municipal de Bréhan a rendu un avis favorable. Le Conseil Municipal est invité par Mr et Mme Lévêque à visiter le château sur le site des Forges.

10. Réunion déchets : Sophie Marivain : le 5 mai 2025 à la salle socio-culturelle à 19 heures.

11. Prochaine séance de Conseil Municipal (Annick Le Guével) : le Maire répond que la date n'est pas encore déterminée.

La séance est levée à 00 h 00.

Dressé le 09 avril 2025.

Présenté au Conseil Municipal le : 20 Mai 2025

Observations du Conseil Municipal :

Monsieur André BRIEND s'étonne que dans la rédaction de chaque délibération relative aux votes des 4 comptes administratifs 2024, il est indiqué que le Maire est sorti alors qu'il n'est sorti qu'une seule fois et non 4 fois.

Il fait remarquer que le nombre de votants devrait être 21 et non 23.

Le Maire répond à ces remarques :

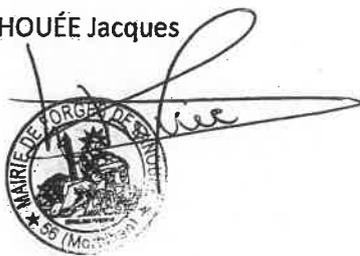
- Mme Sabine GUILLEMIN a fait voter les 4 comptes administratifs les uns à la suite des autres et Mr le Maire est sorti de la séance pendant toute la durée de ce vote. Une délibération a été rédigée pour chaque compte administratif sur laquelle il doit être indiqué que le Maire est sorti.
- Le Maire peut assister à la présentation des comptes administratifs ainsi qu'au débat mais doit sortir au moment du vote conformément à la législation en vigueur. Dans chaque délibération, il a été indiqué qu'il était présent et que son pouvoir a été pris en compte, donc le nombre de votants était bien de 23 votants. Il a été indiqué ensuite 2 voix ne prenant pas part au vote (voix du Maire et de son pouvoir) donc le nombre de suffrages exprimés est bien de 21 voix.

Procès-verbal arrêté le : 20 Mai 2025

Publié le : 23 MAI 2025

Le Maire,

Mr BIHOUE Jacques



Le Secrétaire de séance,

Mr POCARD Patrick

